

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 février 2015

Etaients présents :

Laurent Torgue, Danielle Sérillon, Pierre-Yves Boudin, Alex Ageron, Anthony Vallet, Céline Dugua Jean-Pierre Moras, Barbara Gagne, Monique Lépine, Marie-Christine Sellier, Daniel Valdenaire Liliane Fernandez

Absents : Frederic Boissonnet. Nicole Besson, Stéphane Stintzy

Secrétaire de séance : M.REY

Monsieur le maire soumet ensuite le compte rendu de la réunion précédente à l'approbation du conseil municipal, celui-ci n'appelle aucune observation ni remarque il est adopté à l'unanimité.

Madame Marie Christine Sellier propose que soit rajouté à l'ordre du jour le point suivant : demande d'une salle de répétition pour la chorale à la maison de la musique de Limony.

1/ BUDGET 2015 : ouverture de crédits en investissement

Monsieur le maire rappelle qu'en vertu de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « juste avant l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. Les crédits correspondants seront inscrits au budget lors de son adoption ». Monsieur le maire propose que cette ouverture de crédits soit autorisée de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL

CHAPITRE	INSCRIPTION AU BP 2014	25 % DU BP 2014	PROPOSITION
21	13 340.00	3 335.00	3 335.00
23	324 295.00	81 073.00	81 073.00
TOTAL	337 635.00	84 408.00	84 408.00

BUDGET ASSAINISSEMENT

CHAPITRE	INSCRIPTION AU BP 2014	25 % DU BP 2014	PROPOSITION
23	166 320.00	41 580.00	45 580.00
TOTAL	166 320.00	41 580.00	45 580.00

Accepté à l'unanimité.

2/ DEMANDES DE SUBVENTION :

- Demande de la prévention routière qui sollicite une subvention de 160 € correspondant à une journée de fonctionnement de piste. accepté à l'unanimité, la subvention sera inscrite au BP 2015. Madame Sérillon explique que par manque de moyen il n'y avait plus de séances sur la commune. Par contre cette année les responsables nous ont assuré de leur intervention dans les écoles, la date devrait être bientôt fixée,
- Demande de subventions des restos du cœur de PRIVAS. Refusée
- Demande de subvention de l'association REA (« Repères Effondrés à l'Aide ») qui est installée sur la commune depuis 2014. Accepté, une subvention de

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 février 2015

fonctionnement de 100 euros sera inscrite au BP 2015.

- L'amicale laïque sollicite une subvention exceptionnelle pour le transport des enfants à des séances « piscine » à compter du mois de mars. Monsieur le maire explique que 10 séances sont prévues et que le coût du transport est fixé forfaitairement par le transporteur à 145 €. Monsieur le maire propose d'allouer la somme de 1450 euros correspondants au transport des élèves pour 10 séances de piscine. Accepté à l'unanimité, la subvention sera inscrite au PB 2015.

3/CNFPT : convention de partenariat

Monsieur le maire donne lecture de la convention à intervenir entre la commune et le CNFPT et qui a pour objet de définir et préciser les modalités de participation financière de la collectivité pour certaines formations particulières, différentes de celles prévues par le programme de formation du centre.

Monsieur le maire explique que cette convention est conclue pour l'année 2015 et reconductible tacitement pour une durée totale de 3 ans à compter de sa première date de signature.

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité accepte les termes de la convention et autorise monsieur le maire à la signer.

4/ BAIL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE – renouvellement

Monsieur le maire informe l'assemblée que le bail de la gendarmerie est arrivé à échéance le 1er octobre 2014 et qu'il convient de procéder à son renouvellement pour 9 ans pour un loyer annuel de 9 260.96 euros. Le loyer payable trimestriellement à terme échu sera révisé triennalement, à la date anniversaire de prise d'effet du bail en fonction de l'indice des loyers des activités tertiaires. (ILAT). Le conseil accepte à l'unanimité le renouvellement du bail et autorise monsieur le maire à le signer.

5/ SDEA :

Monsieur le Maire donne lecture de la liste des 48 collectivités territoriales qui ont sollicité leur adhésion au SDEA.

Le conseil après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré à l'unanimité :

ACCORTE l'adhésion des 47 communes et de la communauté de communes « Pays St Félicien » dont la liste demeurera annexée à la présente délibération.

RAPPORT DES COMMISSIONS

AFFAIRES SCOLAIRES/ PETITE ENFANCE

- ECOLE : TAP

Monique Lépine rappelle que pour les 2ème et 3ème trimestres les jours et horaires des TAP restent inchangés et gratuits. Elle explique qu'un courrier est parti en direction de l'Académie pour solliciter la modification des horaires des TAP pour la rentrée prochaine et ainsi regrouper les 3 heures le vendredi après-midi de 13 h 30 à 16 h 30. Elle rappelle également qu'une participation financière sera demandée aux parents.

Monsieur le maire explique que pour la rentrée 2015 le fonds d'amorçage de 50 € par élève sera conditionné à l'établissement d'un projet éducatif territorial (PEDT).

En ce qui concerne les fournitures scolaires les enseignants demande une augmentation de leur budget.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 février 2015

- PETITE ENFANCE

Un Contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocation Familiale de l'Ardèche est en cours d'élaboration avec les communes de la Communauté de Communes Vivarhône. Un diagnostic préalable sera réalisée il rassemblera des données statistiques et démographiques du territoire.

SMIRCLAID :

Monsieur le maire interrompt la réunion pour accueillir les représentants du SMIRCLAID (syndicat mixte du Rhône Court-circuit Loire Ardèche Isère): Mme DI BIN présidente, messieurs Pierre François Delsouc et André Biennier.

Mme Di BIN prend la parole et fait une présentation du syndicat qui a été créé en 2002. Elle rappelle qu'il est administré par un comité syndical composé d'élus délégués issus de 9 communes riveraines du Rhône. Elle explique que le syndicat a pour objet la préservation, la restauration et la mise en valeur du Rhône court-circuité.

Elle rappelle que le syndicat ne fait pas d'investissement, Il porte principalement des études, et accompagne les structures dans leurs démarches pour le montage de différents dossiers.

Depuis sa création Le Smirclaid a mis place différentes actions :

-la restauration des milieux aquatiques (l'augmentation du débit du Rhône, la restauration de îles, l'aménagement des passes à poissons).

- La protection de la nappe phréatique avec une vaste étude hydrogéologique lancée en 2004 afin d'évaluer l'impact de chaque prélèvement (industriels, agricoles ou domestiques) et d'inciter à leur réduction auprès de tous. En 2015 priorité sera donnée à l'éducation et la prévention autour du fleuve ainsi qu'au développement des pratiques de loisirs, culturelles et touristiques.

P.Y Boudin questionne les membres du Smirclaid sur les solutions qui permettraient d'enrayer la prolifération des algues chaque été et sur le déblaiement du banc de gravier situé l'embouchure du ruisseau de St Sornin.

Monsieur le maire interpelle également la présidente sur l'augmentation de la participation des communes membres, à hauteur de 3 %, pour l'élaboration du budget 2015. Il estime que cette augmentation n'est pas justifiée. Mme DI BIN prend acte de cette remarque.

TRAVAUX /VOIRIE

1/ Assainissement :

Monsieur le maire explique que le projet de construction d'une nouvelle STEP avec la commune de Limony sur Serrières est à l'ordre du jour. La commune Peyraud pourrait se rattacher au projet. La future station d'une capacité de 3200 Eq/ hab serait implantée en aval de celle actuelle. 6 propriétaires ont été contactés, des démarches sont en cours. Le coût des travaux de la STEP est estimé à 2 500 000 € HT et 900 000 € HT pour les réseaux.

2/ Réseaux d'eau potable :

Les travaux sur le réseau d'eau potable rue Tournus ont débuté, ils devraient se poursuivre tout le mois. La conduite ne sera pas changée, les branchements sont néanmoins repris.

3/ Projet de maison médicale :

Le projet de maison médicale avance, une extension sera réalisée à l'arrière du bâtiment existant. Une demande d'autorisation sera faite auprès des responsables de l'OGEC pour la pose d'une fenêtre opaque sans ouvrant.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 février 2015

4/ MAISON TEIL :

L'entreprise BADIN a procédé à la démolition de la maison TEIL. Pour des raisons de sécurité un mur mitoyen à la maison a été détruit .il sera reconstruit en aggloméré et avec la pose d'un grillage. A prévoir le reprofilage du virage de la rue.

5/ MUSEE DES MARINIERS :

La réhabilitation des 2 maisons à côté du Musée avance bien. Les dalles sont terminées. Le doublage des murs est en cours.

6/ TRAVAUX DIVERS

- Une fuite récurrente dans l'appartement au-dessus de la poste a été de nouveau signalée au niveau de la salle de bain. Une cabine douche sera installée pour éviter tous problèmes d'étanchéité.
- Bureau de la gendarmerie : L'électricité a été refaite par les Ets Ferrein les bureaux seront repeints par les employés.
- L'éclairage public du quai sud fonctionne, reste quelques points de finition. L'entreprise GRENOT procède actuellement à la pose de l'éclairage des jeux de boules .
- Locations communales : monsieur le maire rappelle qu'avant le 7 mars prochain l'ensemble des habitations devront être équipées de détecteurs de fumée. Les locataires de la commune ont été avertis et les employés procéderont prochainement à leur installation dans chaque appartement.

CULTURE /PATRIMOINE :

- Musée des Mariniers : son ouverture pour la saison 2015 sera avancée. Mme Sérillon propose l'ouverture pour les nuits du Musée c'est-à-dire le samedi 16 mai. La décision est reportée à une date ultérieure. M Misery, Président de l'office du tourisme « Ardèche Grand Air » propose de faire parvenir des candidatures pour le Musée. La CC VIVARHONE devrait prendre en charge le salaire de l'agent pour 2/3.

VIE ASSOCIATIVE / MANIFESTATIONS

- Marche nocturne : Alex Ageron explique que le dossier administratif a été transmis aux préfectures de l'Ardèche et l'Isère ainsi qu'aux communes qui seront traversées par les marcheurs.
- Beach Rugby : La soirée de gala initialement prévue le samedi 4 juillet est annulée.
- Foire de Printemps : elle est fixée au 3 mai. Monsieur le maire demande des volontaires pour placer les commerçants.

DIVERS / QUESTIONS DIVERSES :

- Jugement SIDESS : La commune ne fera pas appel de la décision du tribunal. Néanmoins, monsieur le maire propose de saisir, par courrier, les préfets des départements de l'Ardèche et de l'Isère de cette affaire.
- Fête de la moto : Lecture du courrier de Bruno THOME, président de Funbikes, qui sollicite comme chaque année une autorisation pour la 11ème édition de la fête de la moto fixée le 21 juin. Accordée
- A noter : réunion du Scot le 17 février salle des fêtes d'Ampuis

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 février 2015

- Mme Marie Christine Sellier demande à monsieur le maire d'intervenir auprès du Président de la CC Vivarhône pour obtenir une salle pour les répétitions de la Chorale les mardis à la maison de la musique de limony.

La séance est levée à 23 h 45